



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 15793

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la situation des ingénieurs de travaux agricoles (ITA) enseignants, notamment en Ile-de-France. Dans le secteur de l'enseignement agricole, les ITA enseignants (de niveau bac + 5), qui assurent l'essentiel des formations techniques dans les lycées agricoles, sont exclus du champ d'application des mesures du plan Jospin. Pourtant, ce plan de revalorisation des rémunérations des personnels enseignants, des collèges, des lycées et des lycées professionnels de l'éducation nationale, ainsi que le régime indemnitaire devrait être appliqué intégralement aux personnels enseignants du ministère de l'agriculture, et en particulier aux ingénieurs des travaux agricoles. Or le plan Jospin, loin de réduire les disparités qui existent avec les corps enseignants de l'éducation nationale, va les accentuer. L'évolution de la carrière des corps enseignants impose plus que jamais, par souci d'équité, la révision et l'amélioration sensible de l'échelle indiciaire des ITA Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il a prises ou compte prendre et selon quel calendrier, pour assurer à ces ITA oeuvrant dans l'enseignement les mêmes niveaux de rémunération et d'indemnités que celles attribuées aux professeurs certifiés et aux professeurs de lycée professionnel de 2e grade.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire interroge le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la rémunération des ingénieurs des travaux agricoles : une revalorisation de la grille indiciaire de ces personnels a été demandée dans le cadre de la préparation du budget pour 1990. L'indice terminal des ingénieurs des travaux, actuellement fixé à 762, pourrait ainsi être porté à 801. Cette mesure nécessite toutefois une modification préalable des textes réglementaires. Les ingénieurs des travaux affectés dans les établissements d'enseignement agricole bénéficieront également de la revalorisation prévue.

Données clés

Auteur : [M. Raoult](#) 

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15793

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juillet 1989, page 3174